

BLOC-NOTES

6

6 décembre 2011



à l'intention des enseignantes
et des enseignants de cégep

LE DEC EN SOINS INFIRMIERS UN DIPLÔME INDISPENSABLE!

Les délégué-es qui participaient au congrès de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) ont appuyé la proposition de la Table sectorielle nationale des Réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS) demandant à l'Ordre de faire la promotion du BAC comme condition d'exercice de la profession dans le continuum DEC-BAC. Le mandat de l'OIIQ est de faire des interventions en ce sens auprès du gouvernement.

Une telle proposition, en plus d'avoir des répercussions importantes sur le réseau collégial, risque d'augmenter la pénurie d'infirmières et d'infirmiers. Mentionnons que, parmi les divers groupes qui travaillent à l'amélioration du système de santé, aucun n'a cru bon inviter des enseignantes du réseau collégial pour entendre leur point de vue, soit en contactant l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (ASEESICQ), soit en communiquant avec la FNEEQ.

Pourquoi ces organisations n'ont-elles pas été informées, voire consultées sur les orientations à venir? L'OIIQ ou le RUIS craignent-ils que d'autres avenues que l'obligation de détenir un BAC pour entrer dans la profession soient envisagées pour tenter de régler, partiellement, les nombreux problèmes que vit le système de santé?

Pourquoi la FNEEQ n'adhère-t-elle pas à une telle position?

L'obligation de détenir un BAC rendra la situation plus difficile: nous croyons que les problèmes de pénurie de main-d'œuvre seraient amplifiés. En ce moment, 70 % des infirmières et des infirmiers du réseau de la santé détiennent un DEC.

Parmi les 10 000 étudiantes et étudiants inscrits au programme de Soins infirmiers du réseau collégial, 30 % espèrent poursuivre au BAC dans le cadre de la passerelle collège-université. Cependant, seulement 20 % le font, soit parce qu'elles ont changé d'idée, soit parce qu'elles ne sont pas admises par l'université avec laquelle leur collège a développé un continuum.

Les représentantes de l'AEESICQ que nous avons rencontrées, craignent, à juste titre, que les étudiantes et les étudiants du programme ne veuillent pas s'inscrire dans un cheminement de cinq ans. Une telle perspective en découragera plusieurs, d'autant plus qu'un nombre important de personnes s'inscrivant au DEC le font dans une perspective de changement d'orientation professionnelle. L'obligation, pour les universités, d'admettre toutes les étudiantes et tous les étudiants acceptés au collégial risque aussi de poser un problème.



Nous inscrivant toutefois dans l'objectif de valorisation de la profession, nous encourageons les étudiantes et les étudiants inscrits au DEC à poursuivre leurs études à l'université.

Il y a un grave problème dans le fait que la dévalorisation du DEC vienne de l'OIIQ plutôt que des employeurs.

Apportons quelques précisions sur l'élaboration des programmes de formation technique. Celle-ci est effectuée en fonction d'analyses de situation de travail. Ces analyses relèvent du ministère de l'Éducation, qui s'assure de la collaboration de partenaires des milieux du travail et de l'éducation, et, s'il y a lieu, d'autres ministères¹. De plus, une veille sectorielle permet, selon des critères déterminés, la mise à jour régulière des programmes d'études techniques. Nous vous invitons à jeter un coup d'œil aux guides qui expliquent ces processus². Ainsi, l'élaboration et la mise à jour des programmes correspondent à des démarches rigoureuses dont le ministère de l'Éducation est responsable.

De plus, des critères permettent aussi au MELS de classer les programmes, selon la complexité des compétences, dans l'un ou l'autre des ordres d'enseignement.

Remettre en question l'ensemble du processus d'élaboration des programmes d'études techniques, celui de leur mise à jour et, enfin, la classification dans l'un ou l'autre des ordres d'enseignement nous semble relever soit d'une méconnaissance de ces processus, soit d'une remise en question fondamentale de l'ordre collégial.

Dans la mesure où les employeurs du réseau de la santé se disent satisfaits du travail des infirmières et qu'ils n'ont formulé aucune recommandation concernant le programme de formation collégial, nous nous interrogeons sur les recommandations de l'OIIQ. Ainsi, le programme est élaboré selon les besoins du marché du travail; de plus, les employeurs sont satisfaits. Cherchez l'erreur. Par ailleurs, loin de nous l'idée de vouloir minimiser les problèmes que vit le système de santé. Nous aimerions voir une approche globale d'amélioration plutôt que des solutions à la pièce qui risquent de n'avoir pas de lien les unes avec les autres.

Il ne faut pas se surprendre qu'une orientation élaborée en vase clos suscite autant de passions; cela complique singulièrement une concertation qui devrait pourtant apparaître comme nécessaire entre le marché du travail et le monde de la formation.

Joignez-vous à nous!

www.facebook.com/FneeqCSN

www.twitter.com/FneeqCSN

www.fneeq.qc.ca

-
1. Élaboration des programmes techniques, Cadre de référence, Gouvernement du Québec 2002. http://www.inforoutefpt.org/guides/documents/cadre_general_technique_FT.pdf
 2. État de situation des programmes d'études professionnelles et techniques. Document de référence, Gouvernement du Québec, version provisoire 2007. <http://inforoutefpt.org/documents/EtatSituationProgEtuPT.pdf>